

Feuille de travail sur le regroupement des finances

Solutions

Lorsque vous mettez en commun votre argent, tous les aspects de votre vie financière sont concernés. Cette feuille de travail pourra vous être utile pour alimenter une discussion avec votre conjoint et vous aider à mettre de l'ordre dans vos finances dès le départ.

DISCUTEZ FINANCES

Voici quelques questions qui vous aideront à mieux connaître l'opinion de votre conjoint à l'égard de l'argent et de l'endettement, et à définir des perspectives.

Conjoint 1

Mes trois principaux objectifs financiers sont les suivants :

Conjoint 2

Quand j'étais jeune, l'argent c'était :

Au cours des cinq à dix prochaines années, je compte faire les achats importants suivants :

Ma vision des dettes est la suivante :

Je préférerais économiser sur :

et utiliser cet argent pour :

Voici comment j'entrevois notre retraite :

AVOIR L'HEURE JUSTE

Pour déterminer la meilleure façon de mettre en commun vos finances, vous devez savoir précisément ce que l'autre apporte à l'union.

Revenu et épargne

Discutez de votre revenu et calculez l'épargne dont vous disposez (épargne au travail, épargne-retraite et autres économies), ainsi que l'épargne que vous pourriez constituer. Examinez :

toutes vos sources de revenu, dont votre salaire, vos placements, votre revenu de location net, votre revenu net tiré d'une entreprise, etc.;

vos comptes d'épargne enregistrés et non enregistrés, notamment vos comptes d'épargne libre d'impôt, vos régimes enregistrés d'épargne-retraite, vos assurances individuelles assorties d'un volet épargne, vos autres comptes d'épargne et de placement, vos fonds en fiducie, etc.;

les cotisations versées à vos régimes d'épargne-retraite au travail et la possibilité d'augmenter ces cotisations;

les objectifs d'épargne à court et à long terme;

les sommes que vous comptez mettre de côté pour les dépenses inattendues (fonds d'urgence) et celles que vous voulez épargner pour atteindre vos objectifs.

Endettement et autres engagements

Examinez vos dettes et vos autres engagements financiers, et planifiez la manière de les gérer.

Calculez votre endettement total (cartes de crédit, prêts, marge de crédit, etc.).

Déterminez vos autres engagements financiers, notamment les pensions alimentaires ou l'aide à la famille.

Précisez comment vous verserez ces sommes – au moyen d'un compte conjoint ou de comptes distincts.

Songez à rembourser vos dettes plus rapidement en augmentant vos versements, en consolidant vos dettes ou en réduisant vos taux d'intérêt.

Assurance

Vous devez comprendre dans quelle mesure vos besoins en matière d'assurance peuvent changer maintenant que vous êtes en couple. Passez en revue :

les renseignements sur vos bénéficiaires (toutes vos polices);

vos assurances soins médicaux et votre assurance soins dentaires;

vos assurances vie;

vos assurances maladies graves et votre assurance invalidité;

vos assurances habitation pour le patrimoine commun et les biens de valeur.

Essayez de voir comment vous pouvez réduire vos primes, par exemple en souscrivant votre assurance habitation et votre assurance auto auprès du même fournisseur.

Plans successoraux et testaments

Si l'un de vous deux a déjà un testament ou un plan successoral, passez-le en revue et, au besoin, modifiez-le. Sinon, pensez à le mettre en place.

Déterminez si vous devez changer le liquidateur de votre testament ou le bénéficiaire d'une assurance individuelle.

Demandez-vous s'il ne serait pas utile de rédiger un nouveau testament et/ou de nouvelles procurations.

Envisagez une fiducie de conjoint, surtout si l'un de vous deux a déjà été marié.

Songez à souscrire une protection d'assurance individuelle assortie d'un volet placement à long terme.

Opérations bancaires et gestion des liquidités

Lorsque vous mettez en commun vos finances, assurez-vous que vos besoins bancaires sont comblés en procédant comme suit :

dressez une liste de tous les comptes bancaires que vous détenez;

décidez qui paiera les factures et quel est le compte qui sera utilisé (compte conjoint ou comptes distincts);

mettez en place des versements automatiques pour le paiement de vos dépenses conjointes, le remboursement de vos dettes et votre épargne;

dotez-vous d'un système de classement et assurez-vous que vous savez tous les deux où sont conservés les factures et les relevés;

prévoyez des examens périodiques de votre situation financière, ensemble et avec votre conseiller.

DÉPENSES MENSUELLES

Dressez la liste de toutes vos dépenses mensuelles pour vous aider à préparer un budget.

Dépenses du ménage	(\$)	Dépenses personnelles	Conjoint 1 (\$)	Conjoint 2 (\$)
Loyer/prêt hypothécaire	_____			
Services publics (chauffage, électricité, etc.)	_____	Vêtements	_____	_____
Internet/téléphone/câble	_____	Coiffeur et soins personnels	_____	_____
Assurance habitation	_____	Soins médicaux et dentaires	_____	_____
Impôt foncier	_____	Conditionnement physique et passe-temps	_____	_____
Frais d'entretien/charges de copropriété	_____	Téléphone cellulaire	_____	_____
Prêt-auto/paiements de location*	_____	Prêt-auto/paiements de location*	_____	_____
Assurance auto*	_____	Assurance auto*	_____	_____
Autres coûts liés au transport (transport en commun, essence, entretien, stationnement)*	_____	Autres coûts liés au transport (transport en commun, essence, entretien, stationnement)*	_____	_____
Épicerie	_____	Épargne individuelle	_____	_____
Animaux	_____	Remboursement des dettes*	_____	_____
Épargne à long terme	_____	Assurance maladie/vie*	_____	_____
Fonds d'urgence	_____	Autres	_____	_____
Remboursement des dettes*	_____	Autres	_____	_____
Assurance maladie/vie*	_____	Total des dépenses personnelles	_____	_____
Autres	_____			
Autres	_____			
Total des dépenses du ménage	_____			

Dépenses discrétionnaires conjointes (\$)

Divertissements	_____
Restaurants	_____
Voyages et vacances	_____
Famille et cadeaux	_____
Dons de bienfaisance	_____
Autres	_____
Autres	_____
Total des dépenses discrétionnaires conjointes	_____

* Suivant votre situation, il pourrait s'agir de dépenses conjointes ou individuelles.

AVEC LES COMPLIMENTS DE :

Pierre Barbe
514-990-2618
pierrbarb@gmail.com



Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

MK3324F 04/16 AODA